

DÉLIBÉRATION N°2024-60

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	27
Membres présents ayant voix délibérative :	20
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	2
Quorum :	16

Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Le compte rendu de la séance du conseil d'administration provisoire en date du 24 septembre 2024 est approuvé conformément au document annexé.

Fait à Nîmes le 10 décembre 2024

Le président

Benoit ROIG

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
PROVISOIRE**

Séance du 24 septembre 2024

La séance est présidée par Benoit ROIG, Président de l'université de Nîmes.

Membres présents avec voix délibérative :

Outre le président :

Monsieur Daniel Jean Valade

Représentant de Nîmes Métropole

Monsieur Frédéric ESCOJIDO

Représentant de la Ville de Nîmes

Madame Hélène GHESQUIERE

Présidente d'Entreprendre Apprendre Pour Occitanie

Monsieur Valérie COURTIN

Directrice de l'école de Maïeutique

Madame Véronique PALMER

Directrice générale de l'UDAF

Madame Karine WEISS

Élue - Collège A

« Unîmes Ensemble »

Monsieur Sylvain RIGAUD

Élu - Collège B

« Unîmes Ensemble »

Monsieur Nicolas LEROY

Elu-collège A

« Unîmes Ensemble »

Madame Isabelle TECHER

Élue - Collège A

« Unîmes Ensemble »

Madame Isabelle GUIZARD-ORTEGA

Élue - Collège B

« Unîmes Ensemble »

Madame Carine MOULIN

Elue - Collège Autres Personnels

« Unîmes avance 2020 »

Madame Mathilde HOUGET

Elu - Collège Usagers

« C.A.T »

Madame Delphine PAUL

Représentante de l'Ecole supérieure des Beaux-arts de Nîmes

Directrice Générale

Monsieur Yannick MOUREAU

Représentant de l'Association pour la promotion d'actions de formation et d'animation socio-éducatives (IFME) Directeur d'Institut

Monsieur Franck OURTAL

Chef d'établissement du Lycée Ernest Hemingway

Monsieur Bernard MICHEL

Représentant de la CCI du Gard Directeur du Campus

Monsieur Dominique CRAYSSAC

Directeur du Purple Campus Occitanie

Monsieur François Martinez

Chef d'établissement du lycée Dhuoda

Monsieur Sébastien ARNAUX

Directeur général de l'EPCC Pont du Gard

Monsieur **Patrick MALAVIEILLE**

Président de l'EPCC Pont du Gard

Membres invités présents :

Madame Axelle CADIERE

Vice-présidente Vie Etudiante

Monsieur Sylvain OLIVIER

Vice-président Formations

Monsieur Marc OLIVAUX

Vice-Président Partenariats

Madame Anissa MEGZARI

Direction de la Recherche, des partenariats hospitalo-universitaires et internationaux

Membres excusés :

Monsieur Didier PAQUETTE

Représentant de la CFDT

Monsieur Serge LUMBROSO

Professeur/Coordinateur du site de Nîmes de l'UFR Médecine de Montpellier 1

Membres avec voix consultatives présents

Monsieur Samir SEDDOUKI, Directeur Général des Services

Monsieur Gregory MARRALE, Directeur du service universitaire des activités physiques et sportives

Madame Fanny Grau, Médecin chargé de la médecine préventive et de la promotion de la santé

Madame Anne-Laurence MENNESSIER, Directrice du service commun de la documentation

Madame Corinne LE GAL LA SALLE, Vice-Président Recherche

Monsieur Fabrice JACQUET, Agent comptable de l'université de Nîmes

Monsieur Romain MOLINA, Représentant Recteur Académie de Montpellier

Procurations :

Monsieur Nabil GOMRI et Monsieur Adel HACHACHE donnent pouvoir à Madame Carine Moulin

Madame Julie DELALONDE donne pouvoir à Monsieur Nicolas LEROY

Madame Hélène CLUET donne pouvoir à Monsieur Benoît ROIG

Secrétaire de séance :

Marie TARDIF

Service des affaires juridiques

ORDRE DU JOUR

Informations du président.

VIE INSTITUTIONNELLE

Point 1. Approbation du règlement intérieur provisoire de l'établissement public expérimental à caractère scientifique, culturel et professionnel : "Nîmes Université »

Point 2. Approbation des comptes rendus des séances du conseil d'université du 23 mai 2024 et du 10 juillet 2024

Point 3. Approbation de la convention conclue avec l'association cocktail (PCSCOL)

RESSOURCES HUMAINES

Point 4. Approbation du montant de l'enveloppe consacrée au dispositif d'intéressement et au CIA en faveur des personnels BIATSS

RECHERCHE

Point 5. Approbation de la tarification des ateliers de médiation scientifique

FORMATION

Point 6. Approbation du Règlement Général des Etudes

Point 7. Approbation des modalités de contrôle des connaissances 2024-2025

Point 8. Approbation des maquettes d'enseignement et modalités de contrôle des connaissances des formations de l'antenne de Mende

Point 9. Approbation de la demande d'ouverture du Master STAPS mention APA-S parcours Promotion de la Santé et Activité Physique Adaptée

COLLEGE DOCTORAL LR

Point 10. Approbation du versement des aides dans le cadre de l'appel à candidatures pour la mobilité des doctorants du Collège Doctoral LR - 2024/2025

Point 11. Approbation de l'appel à candidatures pour les Prix de thèse 2024 du Collège Doctoral LR et du versement aux lauréats

Questions diverses

Informations générales

Le président de l'université de Nîmes ouvre la séance en présentant la composition du conseil d'administration provisoire de l'EPE constitué des membres en exercice du conseil d'université et des membres des établissements composantes et associés.

Il présente les membres des établissements composantes et associés et annonce que la présente séance consacre le premier conseil d'administration Nîmes Université. Il précise que les conseils qui seront organisés concerneront les affaires courantes de l'université et détermineront la politique générale de l'établissement.

Le président de l'université annonce ensuite aux membres l'arrivée du nouveau ministre du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Il annonce aussi l'arrivée du nouveau directeur de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) impliquant pour l'établissement de tisser de nouvelles relations.

Quelques évènements sont organisés à l'université de Nîmes en automne :

- Le festival « Tout simplement hip hop » organisé par l'association Da Storm les 27 et 28 septembre 2024 ;
- La nuit des chercheurs le vendredi 27 septembre 2024 ;
- La fête de la Sciences du 04 au 14 octobre 2024 ;

Il y aura également la journée de la résilience qui se déroulera sur le site du Pont du Gard le 04 octobre 2024.

Le président de l'université demande aux membres s'ils ont des questions. Sans remarque, il aborde le premier point de la séance.

Point 1. Approbation du règlement intérieur de l'EPE Nîmes Université

Le président annonce que l'EPE sera officiellement créé le 1^{er} janvier 2025. Il informe les membres que les instances doivent être élues dans les 6 mois après la publication du décret du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts. Dans le cadre de l'organisation des élections, un règlement intérieur provisoire doit être voté au préalable pour décrire les modes de gouvernances et de désignation de ces instances.

Le président de l'université présente le sommaire et les titres du règlement intérieur aux membres. Il ajoute qu'il était possible de rédiger exclusivement une partie relative au processus électoral permettant d'organiser les élections en priorité mais qu'un règlement complet a finalement été rédigé. Le président indique que l'université a 9 mois pour voter un règlement intérieur définitif.

Le président de l'université présente le document dans son intégralité ;

- Partie 1 relative au processus électoral (le plus important en vue des prochaines élections) ;
- Partie 2 relative à la vie universitaire.

Le président explique ensuite la distinction entre les établissements composantes qui sont regroupés avec l'université dans l'EPE tout en conservant leur personnalité morale et les composantes internes de l'université notamment les 5 facultés. Il annonce que des pôles thématiques seront prochainement créés (actuellement 4 pôles sont envisagés dans le règlement), des campus universitaires...

Le président décrit les différentes instances et leurs modes de désignation. Il présente ensuite le cadre réglementaire concernant les dispositions générales : déontologie, respect sur les

sites des personnes et des locaux, dispositions relatives à la sécurité ... Le président informe les membres que la partie réglementaire a été rédigée en collaboration avec le service juridique, les directions en lien avec la recherche et les directions des départements.

Le président indique aux membres que le conseil d'administration conserve le régime dérogatoire appliqué par l'ancien décret. Il explique qu'après l'élection du conseil d'administration, les membres élus se réuniront ensuite pour donner un avis sur :

- le représentant d'une organisation économique ou professionnelle et le représentant d'une organisation syndicale de salariés respectivement choisies par le président après avis des autres membres au sein conseil d'administration ;
- Six personnalités qualifiées désignées par les autres membres du conseil sur proposition du directoire, en raison de leurs compétences scientifiques ou académiques au sein du conseil d'administration.

Le président demande aux membres s'ils ont des questions. Sans remarques, il soumet le règlement intérieur provisoire au vote.

Délibération 2024-44

Unanimité

Le règlement intérieur provisoire de l'EPE est approuvée.

Point 2. Approbation des comptes rendus des séances du conseil d'université du 23 mai 2024 et du 10 juillet 2024

Le Président de l'université demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur les procès-verbaux de la séance du 23 mai 2024 et du 10 juillet 2024.

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2024-45

Unanimité

Les procès-verbaux de la séance du 23 mai 2024 et du 10 juillet 2024.

Point 3. Approbation de la convention Pégase avec l'association Cocktail (PCSCOL)

Le président annonce aux membres que le point relatif à la convention avec l'association Cocktail (PCSCOL) ne sera pas soumis à la présente séance et retire le point de l'ordre du jour.

Point 4. Approbation du montant de l'enveloppe consacrée au dispositif d'intéressement et au CIA en faveur des personnels BIATSS

Délibération 2024-46

Unanimité

Le montant de l'enveloppe consacrée au dispositif d'intéressement et au CIA en faveur des personnels BIATSS est approuvé.

Point 5. Approbation de la tarification des ateliers de médiation scientifique

La Vice-Présidente de la recherche prend la parole pour présenter le point. Elle indique que dans le cadre de la promotion de la recherche et de l'innovation, l'université a beaucoup investi sur la médiation scientifique.

Le projet Gardener a permis de déployer des ateliers de médiation scientifique dans les établissements scolaires.

La Vice-Présidente de la Recherche explique qu'afin de diversifier les recettes et mener davantage d'actions, il est nécessaire d'appliquer des tarifs.

Ces tarifs pourront être appliqués dans le cadre du Pass Culture et hors Pass Culture dans le cadre de partenariats avec les collectivités territoriales. Ils sont calculés sur un coût complet de déploiement des ateliers et en tenant compte du respect des règles de la concurrence.

Le président demande aux membres s'ils ont des questions. Sans remarque, il soumet le point au vote.

Délibération 2024-47

Unanimité

La grille de tarification des ateliers de médiation scientifique est approuvée.

Point 6. Approbation du Règlement Général des Etudes

Le point est présenté par le Vice-président Formation qui précise qu'il s'agit désormais du règlement général des études et non des examens. Il énonce les principales modifications suivantes :

- Application du RGE à tous les diplômes de l'université même ceux de la formation continue ;
- Utilisation d'un logiciel en salle informatique pour lutter c/ la fraude (page 16) ;
- Recours au distanciel pour les jurys de licence pro quand il s'agit d'un professionnel, il pourra être à distance ;
- Mise à jour des annexes (calendrier universitaire, des stages etc)

La représentante de l'ESBAN au titre des établissement composantes demande si le RGE est signé par les étudiants.

Le Vice-président répond que ce n'est pas le cas mais que ce document est porté à la connaissance des étudiants par une publicité en ligne sur le site de l'université.

Délibération 2024-48

Unanimité

Le règlement général des études est approuvé à l'unanimité.

Point 7. Approbation des modalités de contrôle des connaissances 2024-2025

Le Vice-président Formation présente une maquette pour montrer la structure notamment les MCC sur la dernière ligne.

Le président de l'université indique que si un enseignant ne suit pas ces modalités tout étudiant peut contester sa note et avoir gain de cause.

Il ajoute que de nombreuses formations se réalisent en contrôle continu.

Sans remarque supplémentaire, le point est soumis au vote des membres présents.

Délibération 2024-49

Unanimité

Les modalités de contrôle des connaissances 2024-2025 sont approuvées.

Point 8. Approbation des maquettes d'enseignement et modalités de contrôle des connaissances des formations de l'antenne de Mende

Le président de l'Université explique que l'UPVD s'est désengagée de l'antenne de Mende qu'elle gérait depuis presque 30 ans pour des raisons de localisation. La distance étant trop importante pour la gestion de l'UPVD qui possède déjà 18 campus délocalisés. Ainsi, l'antenne de Mende devient un campus délocalisé de l'université de Nîmes avec trois formations.

Le président présente les trois licences et les maquettes d'enseignement et précise que ces formations représentent une centaine d'étudiants.

Sans remarque de la part des membres, le président de l'université soumet le point au vote.

Délibération 2024-50

Unanimité

Les maquettes d'enseignement et modalités de contrôle des connaissances des formations de l'antenne de Mende sont approuvées.

Point 9. Approbation de la demande d'ouverture du Master STAPS mention APA-S parcours Promotion de la Santé et Activité Physique Adaptée

Le Vice-Président Formation présente le point en indiquant que depuis la création de la filière STAPS en 2018, avec l'ouverture des licences en Activité Physique Adaptée et Santé (APA-S) et en Management du Sport (MS), la création d'un Master APA-S s'inscrit dans la logique du continuum LMD que l'Université de Nîmes souhaite proposer à ses étudiants. L'ouverture d'un Master en APA-S s'avère aujourd'hui essentielle pour étendre l'offre de formation au sein de la filière STAPS de Nîmes. Cette initiative pourrait également s'avérer importante pour attirer les étudiants d'autres établissements désireux de se spécialiser dans ce domaine.

Une représentante élue Collège A quitte la séance.

Sans question sur le point, le président le soumet au vote.

Délibération 2024-51

Unanimité

L'ouverture du Master STAPS mention APA-S parcours Promotion de la Santé et Activité Physique Adaptée est approuvée

La directrice de l'Ecole doctorale (ED583) prend la parole pour présenter les deux derniers points de l'ordre du jour (points 10 et 11).

Point 10. Approbation du versement des aides dans le cadre de l'appel à candidatures pour la mobilité des doctorants du Collège Doctoral LR - 2024/2025

La directrice de l'ED 583 explique que l'aide est reconduite depuis quatre années. Cette aide à la mobilité permet aux doctorants de réaliser leurs travaux de recherche dans un laboratoire hors établissement d'origine pour rencontrer d'autres chercheurs (mobilité courte) ou sur un terrain spécifique pour les longues mobilités.

La directrice annonce ensuite les montants comme suit :

- 250 euros pour les mobilités courtes
- 500 euros pour les mobilités longues.

Le président de l'université souligne la distinction le Collège doctoral Languedoc Roussillon (CDLR) et l'Ecole doctorale.

L'ED583 réunit les laboratoires et les doctorants inscrits en co accréditation avec l'IMT Alès. Le CDLR regroupe les universités suivantes : Université de Nîmes, UPVD et UPVM. Il possède ses propres modes de financements notamment ceux de Nîmes Métropole. Les écoles doctorales vont s'appuyer sur le CDLR notamment pour les formations des doctorants.

Délibération 2024-52

Unanimité

Le montant du versement des aides dans le cadre de l'appel à candidatures pour la mobilité des doctorants du Collège Doctoral LR - 2024/2025

Point 11. Approbation de l'appel à candidatures pour les Prix de thèse 2024 du Collège Doctoral LR et du versement aux lauréats

Les prix de thèse offrent la possibilité de distinguer de jeunes chercheurs formés en Région et dont les thèses présentent un intérêt particulier au regard de l'originalité, de la qualité scientifique et de la portée socio-économique des travaux.

La directrice de l'ED583 explique qu'il y a deux prix, un pour la catégorie « sciences et technologies » et l'autre pour la catégorie « sciences humaines et sociales ». Les financements sont les suivants :

- 1000 euros proviennent du CDLR ;
- 1000 euros proviennent de l'établissement de rattachement du doctorant (UNIMES, UPVM, UPVD).

La directrice ajoute que les collèges doctoraux organisent aussi la finale régionale de la thèse en 180 secondes. L'année dernière, cette finale se déroulait à Montpellier.

Sans remarque de la part des membres, le point est soumis à leur approbation.

Délibération 2024-53

Unanimité

Les prix de thèse 2024 du CDLR sont approuvés.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, et sans remarque supplémentaire de la part des membres, le président de l'université clôture la séance par ses remerciements.